

COMMUNE DE SANTA-MARIA-SICHE

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA - Joseph MELGRANI -
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT -
- Antoine PINNA -
- Notaires associés –
6, Bd Albert 1^{er}
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 18 novembre 2024, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

I) Madame Lucie Paule Marie MASSIMI épouse LUCIANI.
Née à CORTE le 14 janvier 1932 et décédée à AJACCIO le 28 avril 2006 ;

II) Monsieur Jacques Toussaint François René MASSIMI.
Né à CORTE le 14 août 1933 et décédé à AJACCIO le 22 juin 2018 ;

III) Monsieur Charles Paul Marius MASSIMI,
Né à AJACCIO le 1er janvier 1939 et décédé à AJACCIO le 1er octobre 2001 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédés tant directement que du chef de leur auteur, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A SANTA-MARIA-SICHE (CORSE-DU-SUD) 20190.

Diverses parcelles cadastrées section A lieudit **VARSILIA** N°263 pour 12 a 51 ca, 264 pour 09 a 65 ca, 265 pour 44 a 78 ca, 266 pour 28 a 56 ca ;
Section B lieudit **ACQUA D'ARGENTE** N°424 pour 22ca, 425 pour 54a 76ca, 161 pour 6a 51ca à prendre dans 52 a 15 ca, 178 pour 99ca à prendre dans 7 a 93 ca, 179 pour 1a 19ca à prendre dans 9 a 58 ca, 180 pour 27a 85ca à prendre dans 2 ha 22 a 84 ca, 181 pour 30a 96ca à prendre dans 2 ha 47 a 68 ca, 182 pour 3a 12ca à prendre dans 24 a 99 ca, lieudit **ALTACCIA** N°191 pour 14a 45ca à prendre dans 1ha15a55ca, 199 pour 94ca à prendre dans 0ha07a49ca ;
Section C lieudit **BODICCIA** N°74 pour 47 a 01 ca, lieudit **SICCHE** N°75 pour 26 a 08 ca, lieudit **CHIOSO PETRONE** N°261 pour 2a 18ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI